

Fiche d'aide au repérage FAR 17

Tanneries et mégisseries



> Cette fiche ne recense que les postes identifiés à risque cancérogène pour l'activité concernée. Chaque établissement mènera sa propre évaluation du risque.

| Activités Sources d'émissions (1) | Cancérogènes avérés ou suspectés (2) | Probabilité de présence (3) | Commentaires |
|---|---|--------------------------------------|--|
| Conservation Séchage et salage | Arsenic | Exceptionnelle | Composés sous forme de sels pouvant être rencontrés dans certains lots de peaux importées qui auraient été traitées avec des sels d'arsenic (pas d'applications connues dans l'Union européenne pour la conservation des peaux). |
| Travail de rivière | N-Nitroso- diméthylamine (NDMA) N-Nitroso-morpholine | Possible | Nitrosamines pouvant se former si des amines secondaires telles que le sulfate de diméthylamine sont utilisées. |
| Dégraissage des peaux | Dichlorométhane Trichloroéthylène Perchloroéthylène | Possible | Solvants chlorés utilisés pour certaines qualités de cuir (reptiles). |
| Tannage | Oxydes de chrome VI | Exceptionnelle | Composés auparavant contenus dans certains tanins au chrome. Opération réalisée aujourd'hui au sulfate basique de chrome III. |
| | Formaldéhyde | Possible | Composés de certaines |
| | Acétaldéhyde | Exceptionnelle | préparations de tannage à base d'aldéhydes. |
| Teinture Pigmentation | Composés inorganiques du plomb | Certaine | Pigments à base de plomb pouvant encore être utilisés pour les teintes rouges, orange ou jaunes. |
| | Oxydes de chrome VI | Très probable | Composés pouvant être retrouvés à l'état de traces sur les peaux. À noter que les oxydants forts (permanganate de potassium) oxydent le chrome III en chrome VI. |
| | Formaldéhyde | Très probable | Composant des résines utilisées. |
| | Noir de carbone | Possible | Pigment des teintures. |

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'<u>INRS</u> ou votre interlocuteur à la caisse régionale.







Tanneries et mégisseries

| | Colorants métabolisés en benzidine | Possible | Colorants diazoïques (CI Direct Black 38, CI Direct Blue 6, CI Direct Brown 95) libérant de la benzidine (cancérogène avéré) après absorption par l'organisme, et pouvant être retrouvés dans des lots de peaux d'importation. |
|-----------|--|---------------|--|
| | CI Direct Blue 15 | | Colorants diazoïques libérant des amines aromatiques cancérogènes après absorption par l'organisme, et pouvant être retrouvés dans des lots de peaux d'importation. |
| | CI Acid Red 114 | Possible | |
| Finissage | Ethylèneimine | Très probable | Dérivés d'aziridine (nom commun |
| | 2-Méthylaziridine | Très probable | de l'éthylèneimine) contenus dans des préparations qui sont pulvérisées sur la peau au finissage, et agissant en tant que durcisseur. |
| | Oxydes de chrome VI | Très probable | Composés pouvant être retrouvés à l'état de traces sur les peaux. À noter que les oxydants forts (permanganate de potassium) oxydent le chrome III en chrome VI. |
| | Phosphate de tributyle | Très probable | Substance utilisée en tant que plastifiant ignifugeant. |
| | Diisocyanate de toluylène (TDI) | Très probable | Substance utilisée comme durcisseur dans certaines résines. |
| | 3,5,5-Triméthyl- cyclohex-2-énone | Très probable | Plus connue sous le nom d'isophorone, cette substance est un composant de certaines laques en émulsion. |

- (1) Cette liste recense les principaux types de postes, de tâches et de sources d'émissions exposant potentiellement à des agents cancérogènes et ne prétend pas à l'exhaustivité.
- (2) Cancérogène avéré = UE Catégorie 1A ou 1B, Circ 1 ou 2A Cancérogène suspecté = UE Catégorie 2 ou Circ 2B
- (3) Probabilité de présence : probabilité de trouver le polluant (généré ou utilisé) dans l'ensemble du secteur d'activité concerné, et non pas à un poste de travail ou un procédé donné (ce n'est pas une quantification de l'exposition potentielle).

Pour en savoir plus

Page web du site INRS « Réglementation et classifications des agents CMR »

http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/reglementation-cmr.html

Page web du site INRS « Prévenir les risques liés aux produits CMR »

http://www.inrs.fr/accueil/risques/chimiques/cancerogenes-mutagenes/prevention-cmr.html

Recommandation de la CNAMTS « Manutention, manipulation et transfert des peaux dans les tanneries-mégisseries » (R 419) http://www.ameli.fr/employeurs/prevention/recherche-de-recommandations/pdf/R419.pdf

Fiche établie par l'Assurance maladie - Risques professionnels, son réseau régional de caisses (Carsat/Cramif/CGSS) et l'INRS. Elle est appelée à être modifiée en fonction de l'évolution des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées. Pour toute remarque sur cette fiche, veuillez contacter l'<u>INRS</u> ou votre interlocuteur à la caisse régionale.

Edition INRS • FAR 17 • Mise à jour décembre 2013

